

## 8<sup>e</sup> Forum Fintech



**La huitième édition du Forum Fintech, espace d'information et de discussion entre acteurs de la fintech en France et les autorités publiques, s'est déroulée le 4 juillet dans les locaux de l'ACPR.**

Créé en 2016 et animé conjointement par l'ACPR et l'AMF, le Forum Fintech réunit périodiquement des acteurs fintech de la place et les autorités. Instance de veille et d'information sur les faits saillants de l'actualité. Il permet de nourrir un dialogue entre les professionnels et les institutions et d'orienter les axes de travail pour les sujets phares.

Présidée par Edouard-Fernandez Bollo, Secrétaire Général de l'ACPR, cette réunion plénière a porté sur l'Intelligence Artificielle (IA), les techniques d'identification à distance, l'actualité de la Loi PACTE et enfin les activités RegTech.

Le Pôle Fintech-Innovation de l'ACPR a ainsi présenté les [conclusions de la consultation publique sur les enjeux de l'IA pour le secteur financier](#), ainsi qu'un premier retour sur [les ateliers IA](#) en cours de réalisation avec des acteurs de la Place. La consultation a permis de collecter les avis de 36 répondants qui ont notamment souligné les enjeux d'explicabilité, de gouvernance et d'éthique attachés à l'utilisation des algorithmes d'IA. Un point sur l'« atelier IA » consacré à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme a permis de restituer un premier partage d'expérience associant une institution financière et le superviseur.

L'AMF a présenté le nouveau dispositif de la Loi PACTE relatif à l'encadrement des services sur actifs numériques (ou crypto-actifs). Ce nouveau dispositif vise d'une part à encadrer les Initial Coin Offering ICO (ou ICO, un mode de financement des projets par levée de fonds via l'émission d'actifs numériques) et d'autre part les Prestataire de Services sur Actifs Numériques (ou PSAN). Le visa

optionnel attaché aux ICOs permettra une meilleure information et protection des investisseurs, tandis que l'agrément pour le nouveau statut PSAN l'exigence d'un enregistrement obligatoire attaché à certains services PSAN (celui de conservation d'actifs numériques pour compte de tiers et d'achat vente d'actif numériques contre des monnaies ayant un cours légal) assurera de plus un dispositif robuste en matière de la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), avec le concours de l'ACPR.

Illustrant la fonction de proposition en matière réglementaire du Forum Fintech, l'ACPR a exposé les conclusions du groupe de travail sur la vérification d'identité à distance des personnes *physiques*, un enjeu majeur pour de nombreux services fintech. Le rapport établi a pour ambition de constituer un premier socle de réflexion utile aux autorités en charge de la réglementation. Les travaux du Forum se poursuivront avec un second groupe dédié aux personnes *morales*.

La session s'est conclue par une présentation du livre blanc de France Fintech sur la RegTech (Technologie pour la Réglementation) et une discussion exploratoire sur ces nouveaux services qui facilitent, grâce à l'innovation technologique, les activités de contrôle interne et la conformité réglementaire. Ces services se développent aujourd'hui sensiblement. Les autorités échangent déjà activement avec les RegTech via les pôles innovation des superviseurs ainsi qu'à travers les ateliers et forums de place ; ces discussions doivent se poursuivre et le développement de ces solutions mérite d'être encouragé, dans le respect du principe de neutralité.

La prochaine session du Forum Fintech se tiendra le 12 décembre 2019.